

ARRÊTÉ N° 78-01038 /MINESUP DU 07 DEC 2018
portant extension des filières à PK FOKAM Higher Institute (PK-FHI).

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012 /433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n°2001/832/PM du 19 septembre 2001 fixant les règles communes applicables aux Institutions Privées d'Enseignement Supérieur ;
- Vu l'arrêté n°06/0014/MINESUP/DDES du 02 février 2006 portant création, régime des études et des évaluations de la Licence professionnelle dans les Universités d'Etat et les Institutions Privées d'Enseignement Supérieur du Cameroun ;
- Vu l'arrêté n°06/0048/MINESUP du 02 juin 2006 portant accord de création de PK FOKAM Higher Institute (PK-FHI) ;
- Vu l'arrêté n°07/0010/MINESUP du 26 février 2007 portant autorisation d'ouverture de PK FOKAM Higher Institute (PK-FHI) ;
- Vu l'arrêté n°16/0521/MINESUP/SG/DAUQ/DAJ du 29 novembre 2016 fixant l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme de Master professionnel dans l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
- Vu la décision n°18060480/MINESUP/DDES/ESUP du 29 novembre 2006 fixant les conditions d'ouverture des formations conduisant à la Licence professionnelle dans les Institutions privées d'enseignement supérieur ;
- Vu l'extrait du rapport des travaux de la 21^{ème} session de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur Privé en date du 23 décembre 2016 ;
- Vu le dossier de demande d'extension des filières et spécialités présenté par KAMMOGNE FOKAM Paul,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.- Le présent arrêté porte extension des filières à PK FOKAM Higher Institute (PK-FHI), suivant les mentions définies ci-après:

Cycles de formation : 1^{er} et 2nd cycle

Diplômes Préparés: Professional Bachelor Degree et Professional Master Degree

Tutelles académiques: North China University of Technology et State University of New York

Pour le Professional Bachelor Degree:

➤ Sous la tutelle académique de la North China University of Technology :

Filière 1: Mechanical Engineering

Filière 2: Electrical Engineering and Automation

Filière 3: Civil Engineering

Filière 4: Computer Science and Technology

Filière 5: International Economics and Trade

Filière 6: Architecture

➤ Sous la tutelle académique de la State University of New York:

Filière 1: Alternative and Renewable Energy Systems

Filière 2 : Civil and Environmental Technology

Filière 3 : Computer Science

Filière 4: Electrical Engineering Technology

Filière 5: Information Technology

Filière 6: Management

Filière 7: Mechanical Engineering Technology.



Pour le Professional Master Degree:

➤ Sous la tutelle académique de la **North China University of Technology** :

Filière 1: Mechanical Engineering

Filière 2: Electrical Engineering and Automation

Filière 3: Civil Engineering

Filière 4: Computer Science and Technology

Filière 5: International Economics and Trade

Filière 6: Architecture

➤ Sous la tutelle académique de la **State University of New York** :

Filière 1: Alternative and Renewable Energy Systems

Filière 2 : Civil and Environmental Technology

Filière 3 : Computer Science

Filière 4: Electrical Engineering Technology

Filière 5: Information Technology

Filière 6: Management

Filière 7: Mechanical Engineering Technology.

ARTICLE 2.- La North China University of Technology et la State University of New York délivrent le diplôme de Professional Bachelor Degree et le diplôme de Professional Master Degree dans les filières pour lesquelles ces Universités assurent la tutelle académique à PK FOKAM Higher Institute (PK-FHI), suivant les dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

07 DEC 2018,

Yaoundé, le

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT

SUPÉRIEUR,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
006943	07 NOV 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE	



Jacques FAME NDONGO